

POUR LE NUMÉRIQUE
LE DÉPARTEMENT AGIT !



PLAN NUMÉRIQUE71

UN NOUVEAU DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA TRANSITION NUMÉRIQUE
DES COLLECTIVITÉS

LE PLAN NUMÉRIQUE71 est un appel à projets destiné aux communes et à leurs groupements. Ce dispositif repose sur une enveloppe départementale globale de 300 000 €. Les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles. Dépôt des demandes en ligne du 1^{er} juillet au 31 octobre 2025.

ÉDITION 2025



Déployer la fibre dans tout le département était une première étape, nécessaire pour permettre à tous l'accès au très haut débit. Pour autant, le chemin ne s'arrête pas pour lutter contre la fracture numérique. Aujourd'hui, le Département de Saône-et-Loire a développé Numérique 71, un nouveau dispositif pour accompagner les collectivités dans la transition numérique.

À partir du 1^{er} juillet 2025, les communes et intercommunalités disposeront de 4 mois pour remplir une demande d'aide dans le cadre de l'appel à projet départemental issu du schéma départemental des usages et services numériques (SDUN) auquel nous consacrons 600 000 € cette année.

Une enveloppe de 300 000 €, émanant de ce budget dédié, est ouverte pour aider les différentes actions portées par les collectivités. Afin d'encourager cette démarche, nous avons souhaité des démarches en ligne simples et rapides. Renseignez-vous !

André Accary
Président du Département
de Saône-et-Loire

PLAN NUMÉRIQUE71

MONTANT DE L'AIDE

Entre 1 000 € et 15 000 € maximum, soit 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € et 30 000 €.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses d'investissement (études, équipement en matériel, réseaux informatiques, travaux et installation) des projets qui s'inscrivent dans l'un des 5 volets prioritaires du Schéma départemental des usages et services numériques :

- **Numérique éducatif** : soutien au développement numérique des écoles primaires. Exemples : classes informatiques mobiles, tableaux ou écrans numériques interactifs, serveurs, logiciels, Espaces numériques de travail (ENT), équipements réseaux, WIFI, etc.
- **Médiation et autonomie numérique** : mise en place de tiers-lieux numériques (coworking, accès au matériel informatique et à internet...), dépenses d'investissement liées aux actions d'accompagnement des publics (kits d'animations, matériels...).
- **Services du quotidien** : panneaux d'affichage dynamique, téléservices (urbanisme, cantine, garderie, stationnement, billettique...), Gestion relation usager (GRU), sécurité, visioconférence, logiciels de gestion...
- **Numérique responsable et résilient** : cybersécurité, territoire intelligent et durable : télémaintenance, gestion énergétique, gestion technique des bâtiments, gestion des espaces publics (éclairage, déchets et circulation), gestion de l'eau...
- **Intelligence artificielle** : Solutions mobilisant l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer l'efficacité de l'action publique qui respectent les deux conditions cumulatives suivantes :
 - maîtrise de la souveraineté de la donnée et de l'intelligence artificielle ;
 - apport d'expertise « métier » par la collectivité (logiciels, acquisition de données, acquisition de capteurs communiquant via le réseau de fibre optique ou la 5G, études préalables suivies d'acquisition).



03 85 39 76 17

du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h (hors jours fériés)

Consultez
le règlement détaillé sur
saoneetloire.fr

Contact par mail
numerique71@saoneetloire71.fr